



Saint-Paul  
d'Abbotsford

Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford

# AVIS PUBLIC

## RÔLE D'ÉVALUATION

**Avis est par la présente donné** que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford devant être en vigueur durant les exercices financiers 2018 – 2019 – 2020, a été déposé à mon bureau le 14 septembre 2017, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2018 (au plus tard le 30 avril 2018);
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :  
MRC de Rouville, 500, rue Desjardins, bureau 100 à Marieville (Québec) J3M 1E1;
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement **116-97** de la **MRC de Rouville** et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;

**DONNÉ** à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2017.

**Daniel-Éric St-Onge**  
Directeur général